



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CCITT

COMITÉ CONSULTATIF
INTERNATIONAL
TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

E.424

(10/92)

**SERVICE TÉLÉPHONIQUE ET RNIS
QUALITÉ DE SERVICE, GESTION
DU RÉSEAU ET INGÉNIERIE DU TRAFIC**

APPELS D'ESSAI



Recommandation E.424

AVANT-PROPOS

Le CCITT (Comité consultatif international télégraphique et téléphonique) est l'organe permanent de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée plénière du CCITT, qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude et approuve les Recommandations rédigées par ses Commissions d'études. Entre les Assemblées plénières, l'approbation des Recommandations par les membres du CCITT s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 2 du CCITT (Melbourne, 1988).

La Recommandation révisée E.424, élaborée par la Commission d'études II, a été approuvée le 30 octobre 1992 selon la procédure définie dans la Résolution n° 2.

REMARQUE

Dans cette Recommandation, l'expression «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunications ou une exploitation privée reconnue.

© UIT 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

APPELS D'ESSAI

(révisée en 1992)

1 Considérations générales

Les appels d'essai effectués manuellement ou automatiquement pour juger du fonctionnement du circuit international ou de la liaison internationale relèvent de quatre types différents:

a) *Appel d'essai du type 1*

Appel d'essai effectué entre deux centres internationaux reliés directement pour s'assurer du fonctionnement correct de la transmission et de la signalisation sur les circuits internationaux d'un faisceau donné.

b) *Appel d'essai du type 2*

Appel d'essai effectué entre deux centres internationaux non directement reliés pour contrôler les organes de transit opérationnels d'un centre international intermédiaire.

c) *Appel d'essai du type 3*

Appel d'essai entre un centre international et un numéro du type d'abonné du réseau national du pays éloigné, généralement à la suite d'un certain type de défaut.

d) *Appel d'essai du type abonné à abonné¹⁾*

Appel d'essai entre un équipement d'essai ayant les caractéristiques d'un raccordement moyen d'abonné d'un réseau national et un équipement similaire du réseau national d'un pays éloigné.

Aucun appel d'essai des types mentionnés ci-dessus ne doit gêner le trafic des abonnés. Mais si l'on doit effectuer certains appels d'essai impliquant une surcharge importante sur une partie du réseau, il faut en informer au préalable la ou les Administrations intéressées. Les appels d'essai des types 1 et 2 effectués aux fins de la maintenance préventive devraient être faits pendant les périodes de faible trafic. Les appels d'essai des types 1 et 2 effectués pour la recherche et la relève des dérangements doivent être faits dès que possible.

Pour augmenter l'efficacité des appels d'essai du type 3, il est recommandé de fournir un dispositif de réponse de 1040 Hz ou similaire dans les réseaux nationaux.

On ne doit faire des appels d'essai du type 3 qu'après avoir effectué un nombre suffisant d'appels d'essai du type 1 ou 2 et qu'après que l'Administration éloignée a procédé aux vérifications nécessaires de son réseau national. Les appels d'essai du type 3 doivent être effectués pendant les périodes de faible trafic.

Afin de déceler les dérangements sur les installations de dernier choix, les équipements de multiplication de circuits ou les équipements de multiplexage de circuits, il peut se révéler nécessaire que les essais soient effectués à un moment où la charge de trafic approche de la pleine capacité de la voie d'acheminement soumise aux essais. L'accord du centre d'analyse du réseau distant sera nécessaire pour effectuer de tels essais.

Les appels d'essai du type abonné à abonné peuvent se faire par accord entre les centres d'analyse du réseau des pays intéressés.

Normalement, à moins qu'un accord ait été conclu entre les Administrations intéressées, les appels d'essai du type abonné à abonné doivent être envisagés pour la localisation des dérangements après vérification:

- 1) qu'il n'existe aucun dérangement évident dans les centres de commutation internationaux participant à la communication et pouvant être à l'origine de la qualité de service défectueuse ou après enquête sur la réclamation de l'abonné;
- 2) que des appels d'essai du type 1 ou 2 ont été faits sur les circuits internationaux qui ont pu être à l'origine du dérangement;

¹⁾ La Recommandation M.1235 décrit plus en détail l'utilisation des appels d'essai du type automatique à abonné.

- 3) qu'il n'existe aucun dérangement évident dans le réseau national entre le central de départ et le centre international du pays d'origine;
- 4) qu'il n'existe aucun dérangement évident dans le réseau national du pays éloigné, entre le centre international et le central demandé.

Lorsqu'on effectue des appels d'essai entre un centre international et un numéro d'abonné pour vérifier qu'il n'existe aucun dérangement évident dans le réseau national, il faut acheminer ces appels par l'intermédiaire du centre international sur la même voie qu'une communication internationale d'arrivée normale. En utilisant des dispositifs d'accès d'essai dans le centre international, on risque d'acheminer les appels par un trajet différent, ce qui masquerait un dérangement éventuel.

En cas d'appels d'essai du type abonné à abonné, les centres d'analyse du réseau des deux pays intéressés doivent prendre en considération un certain nombre de facteurs, tels que:

- i) la nature probable du dérangement;
- ii) les accords de comptabilité internationale;
- iii) la nécessité de faire les appels d'essai pendant l'heure chargée;
- iv) le risque d'occasionner ou d'aggraver l'encombrement, au moment où les essais sont faits.

Les équipements utilisés pour la réponse dans les appels du type abonné à abonné pourraient être les mêmes que ceux utilisés pour la maintenance des réseaux nationaux.

2 Résultats des appels d'essai

(Voir le tableau 1/E.424.)

TABLEAU 1/E.424
Résultats des appels d'essai

Centre international de départ: Type d'appel d'essai
 Faisceau: Type 1^{a)}
 Type 2^{a)}
 Type 3^{a)}
 Service { semi-automatique^{a)}, automatique^{a)}, Abonné à abonné^{a)}
 Période du au

Rubrique	Nombre		Pourcentage	
	Sous-total	Total	Sous-total	Total
1. Essais satisfaisants
2. Dérangements de signalisation et de taxation
2.1 Faux numéro	
2.2 Pas de tonalité, pas de réponse	
2.3 Absence d'un signal de ligne en arrière.....	
2.4 Autres dérangements	
3. Dérangements de transmission
3.1 Conversation impossible	
3.2 Communication trop ou trop peu amplifiée	
3.3 Bruit	
3.4 Evanouissement	
3.5 Diaphonie.....	
4. Encombres		
5. Autres dérangements
Essais effectués.....		...		100
Façon d'effectuer les essais (appareillages utilisés, destination des appels d'essai, etc.)				

a) Biffer ce qui ne convient pas.